

Réunion d'information

Lundi 9 septembre 2013

COMPTE-RENDU

Une vingtaine d'élus et de chefs d'entreprise ont été accueillis par Eric SAULIN, Maire de la commune, à la salle polyvalente de Spoy, où s'est déroulée une réunion d'information organisée par le Club Entreprendre.

Thème de la soirée:

L'authentification des billets de banque en euro.

Intervenants :

Jean Jacques THEURIER et Jean Denis STAIGER de la Banque de France.

En l'absence du Président, Valérie Cuche a procédé aux remerciements : des participants pour leur présence, d'Eric SAULIN, Maire de Spoy, pour son accueil, la mise à disposition gratuite de la salle, et pour le verre de l'amitié offert à la suite de l'intervention, ainsi que les intervenants de la soirée. Le Club Entreprendre souhaite également remercier le Capitaine Vincent ROCHE de la Brigade de gendarmerie d'Is sur Tille, de sa présence et de l'intérêt qu'il a porté à l'association et à cette manifestation.

Elle a, ensuite, rappelé les manifestations à venir (voir INFOS CLUB encadré ci-contre).

Introduction

La circulation fiduciaire s'effectue par l'intermédiaire de ses acteurs que sont : les banques (DAB), les particuliers et commerçants au travers d'échanges commerciaux, les transporteurs de fonds, et la Banque de France.

En fin de parcours, les billets sont de retour à la Banque de France, pour être triés. Sur 1000 billets triés, environ 800 sont valides, c'est-à-dire, à même à réintégrer la circulation fiduciaire. Environ 200 billets sont exclus du circuit, car ils sont abimés, tachés voire contrefaits. Cette dernière catégorie représente moins de 10 billets pour 1000 triés.

Les billets déchirés, salis ou abimés sont détruits. En remplacement, des billets neufs sont introduits dans la circulation.

Afin de nuire à la production puis à la distribution de faux billets, la Banque de France, a pour mission de former les acteurs de la circulation fiduciaire à l'authentification des billets en euros au travers d'une méthode simple, rapide et efficace : le T.R.I : **T**oucher, **R**egarder, **I**ncliner. Cette méthode consiste à repérer, par trois actions, les 8 signes de sécurité présents sur les billets en euro.

L'authentification des billets de banque en euro

1) La méthode T.R.I pour les billets de la première série (millésime 2002)

Pour les protéger de la contrefaçon, les billets sont pourvus de signes d'authenticité. Trois actions permettent de les repérer aisément :

INFOS CLUBS

Vendredi 4 octobre :
Soirée conviviale au
quiller d'Is sur Tille

**Mardis 15 et 22
octobre :**
Session de formation
SST à Selongey

Mardi 15 octobre :
Réunion
d'information sur le
thème de la
cession/transmission
des entreprises à
Gémeaux.

Lundi 18 novembre :
Visite du centre de
maintenance des
TER à Perrigny.



Pour vos visites périodiques obligatoires liées aux installations électriques et aux engins de levage, pensez à l'action collective avec l'APAVE. Une économie allant de 30 à 50 % est possible !

Toucher : (1 sur le schéma, ci-dessous)

-l'épaisseur et le craquant du papier.
-l'impression en relief sur le motif principal, les lettres et le chiffre de grande dimension et une zone de stries.

Regarder : (2 sur le schéma, ci-dessous)

-le filigrane : en regardant le billet par transparence, le motif et la valeur deviennent visibles.
-Le chiffre incomplet du billet apparaît complet et parfait.
-Posé sur une surface sombre, les parties claires du billet s'obscurcissent.
-Le fil de sécurité au milieu du billet apparaît sous la forme d'une bande sombre, avec le mot euro et la valeur du billet.

Incliner : (3 sur le schéma, ci-dessous)

En inclinant le billet :

-Sur les petites coupures, c'est-à-dire les billets de 5, 10 et 20 euros, sous l'hologramme, apparaissent le sigle € et la valeur du billet.
-Sur les grosses coupures, c'est-à-dire les billets de 50, 100, 200 et 500 euros, c'est le motif du billet qui apparaît.
-Au verso du billet, sous la bande iridescente (bande de couleur dorée se trouvant au milieu du billet), la valeur du billet et le sigle € apparaissent.



2) La méthode T.R.I pour les nouveaux billets (millésime 2013)

Le nouveau billet de cinq euros,

Toucher : (1 sur le schéma, ci-dessous)

-Le billet est ferme et craquant
-l'impression en relief de petites lignes sur les bordures gauche et droite du billet, du motif principal, des lettres et du chiffre de grande dimension.

Regarder : (2 sur le schéma, ci-dessous)

-En regardant le billet par transparence le portrait d'Europe (princesse), la valeur du billet et une fenêtre deviennent visibles.
-Posé sur une surface sombre, les parties claires du billet s'obscurcissent.
-Le fil de sécurité au milieu du billet apparaît sous la forme d'une bande sombre.

Incliner : (3 sur le schéma, ci-dessous)

En inclinant le billet :

- le portrait d'Europe (princesse), la valeur du billet et une fenêtre apparaissent.
-le nombre produit un effet de lumière qui se déplace et change de couleur (vert émeraude/bleu profond) .

Secrétariat du Club :

Valérie

Tel : 03.80.85.50.60

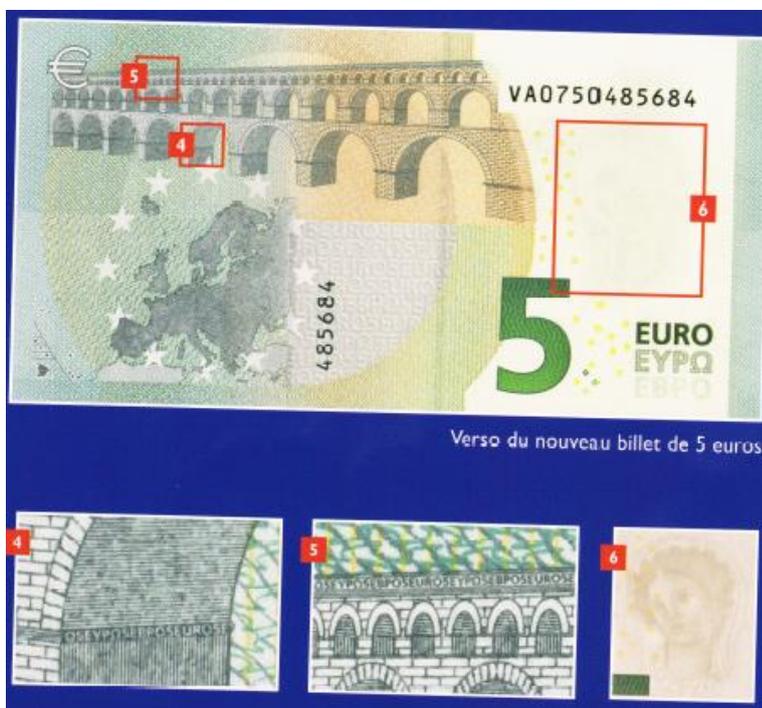
Fax : 03.80.75.72.72

Mail :

vcuche@clubentreprendre21.fr



-Au verso du billet : les signes de sécurité sont visibles en utilisant la loupe. Les images 4 et 5 montrent les microlettres qui doivent toujours être nettes. L'image 6 représente le filigrane portrait. Le filigrane est visible des deux côtés.



2) Les autres moyens d'authentification

Les dispositifs tels que la loupe, la lampe à ultraviolets ou à infrarouge, peuvent être employés en complémentarité de la méthode TRI.

Les règles d'utilisation de la monnaie fiduciaire

- Un commerçant a l'obligation d'accepter un paiement en espèces.
- Il a interdiction de refuser un type de billets (ex : L'établissement n'accepte pas les billets de 100 €).
- Il est en droit de refuser un billet sali, abimé ou suspect.
- Un paiement en pièces ne peut se faire avec plus de 50 pièces. Le paiement maximum réalisable en pièces ne peut donc excéder 100 euros (2€X50 pièces).
- Toute transaction professionnelle en espèces ne peut excéder 3000 €.
- Le client a l'obligation de faire l'appoint.
- Les professionnels peuvent déduire la perte occasionnée par un faux billet de leur résultat comptable.

-Toute remise en circulation d'un faux billet est punissable et interdite.

La monnaie fiduciaire en quelques données chiffrées

Année 2012 En milliards	France	Zone euro
Nombre de billets en circulation	3,7	15,7
Valeur	95,9 d'€	912,6 d'€

En France, les billets de 5, 10 et 20 € représentent 80% des billets en circulation.

Répartition des billets en circulation :

5 €	10,3%
10 €	13,8%
20 €	19%
50 €	41%
100 €	10,9%
200 €	1,2%
500 €	3,7%

Répartition des billets contrefaits :

5 €	0,3%
10 €	2,6%
20 €	38%
50 €	44,1%
100 €	12,4%
200 €	2%
500 €	0,6%

Pour plus d'informations : www.banque-france.fr ou euro-formation@banque-france.fr

A l'issue de cette présentation, les discussions se sont poursuivies autour d'un verre de l'amitié offert par la mairie de Spoy.

Cordialement, Valérie